

CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

Conseillers en exercice	45
Présents	31
Nombre de pouvoirs	8
Votants	39

DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2025 – 089

BUDGET PRINCIPAL - DM N° 2

Séance du 11 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 décembre à 18h30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Saint Sulpice les Champs, au nombre de trente et un sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 4 décembre 2025.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

Stéphane DUCOURTIOUX ; Nadine HAGENBACH ; Jean-Pierre LANNET ; Jacques MOUTARDE ; Isabelle DUGAUD ; Jean-Luc LEGER ; Michel GOMY ; Catherine DEBAENST ; Alexis TOURADE ; Alain DETOLLE ; Renée NICOUX ; Alain ROULET ; Marie-Hélène FOURNET ; Benjamin SIMONS ; Marina BONIFAS ; Gérard SALVIAT (Suppléant de Thierry LETELLIER) ; Laurent LHERITIER ; Pascal MERIGOT ; Evelyne CHABANT ; Laurence CHEVREUX ; Pierrette LEGROS ; Evelyne PINLON ; Jean-Louis JOSLIN ; Roger FOUGERON ; Gérard AUMEUNIER ; Denis PRIORET ; Monique DEPEIGE ; Didier MIOMANDRE ; Claude BIALOUX ; Valérie BERTIN et Jacques TOURNIER.

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

Thierry ROGER à Stéphane DUCOURTIOUX ; Mireille LEJUS à Jean-Pierre LANNET ; Bernard ROUGIER à Isabelle DUGAUD ; Serge DURAND à Alexis TOURADE ; Philippe ESTERELLAS à Renée NICOUX ; Philippe COLLIN à Laurence CHEVREUX ; Nadine RAVET à Didier MIOMANDRE ; Christian ARNAUD à Claude BIALOUX.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mesdames et Messieurs

Guy BRUNET ; Céline COLLET-DUFAYS ; Annick BAUCULAT ; Didier TERNAT ; Philippe LEFAURE ; Jacques BŒUF.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

70_DE-023-200044014-20251211-2025_89-BF

Monsieur Denis PRIORET présente le rapport suivant.

Contexte :

Pour administrer l'ensemble des services, le Budget Principal de la collectivité assure la prévision et la traçabilité de l'ensemble des opérations de recettes et de dépenses.

Au fil de l'exercice annuel, des modifications courantes interviennent et peuvent impliquer la modification des inscriptions prévisionnelles.

Présentation de la demande :

La décision modificative n°2 du budget principal porte sur 3 points :

Etude du transfert de compétences de la gestion de l'eau potable et de l'assainissement

Des actions correctives concernant des dépenses effectuées de manière erronée en section d'investissement, au titre de l'étude portant sur le transfert de compétences de la gestion de l'eau potable et de l'assainissement. Ces dépenses, selon une information de la Direction Départementale des Finances Publiques, sont à porter sur la section de fonctionnement. Cette correction nécessite des modifications dans les crédits sur certains comptes de dépenses et de recettes et un ajustement dans le virement entre sections afin de corriger l'équilibre budgétaire.

Cette opération comprendra :

- la création de comptes en dépenses et en recettes pour des opérations faites sous mandat d'un tiers, en classe 4581x et 4582x pour un total de 8 937,00€, et le transfert de crédits pour ce montant à partir du chapitre 20,
- une augmentation de crédits au chapitre 011 en section de fonctionnement pour 20 373,00€ et une réduction correspondante sur la section d'investissement au chapitre 20 en dépenses.
- La reprise des amortissements déjà comptabilisés sur ces dépenses en investissement, à hauteur de 3 969,00€.

L'équilibre sera rétabli par des modifications dans le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Projet sur la sobriété de l'utilisation de l'eau – acquisition des récupérateurs d'eau destinés à la revente

Afin de participer à un projet concernant la sobriété de l'utilisation de l'eau, 150 récupérateurs d'eau ont été acquis dans le but de les revendre aux usagers du territoire au prix de 50,00 € TTC.

Les crédits nécessaires à cette opération avaient été inscrits au chapitre 21 de la section d'investissement, alors que la direction des finances publiques considère qu'ils relèvent de la section de fonctionnement (chapitre 011). La DDFIP a par ailleurs confirmé que l'opération serait exemptée de versement de TVA.

La décision modificative présentée comprend donc une annulation des crédits correspondant à l'achat des récupérateurs au compte 2158 et une inscription en section de fonctionnement au chapitre 011, à savoir :

- Une augmentation des crédits au compte 6078 à hauteur de 24 176,40 €
- Une réduction des crédits au compte 2158 à hauteur de 24 176,40 €

L'équilibre budgétaire sera retrouvé avec une modification du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

La prise en compte des travaux en régie 2025

Dans le prolongement de la délibération précédente approuvant l'état des travaux en régie pour 2025, la présente décision modificative prévoit :

- Une augmentation de crédits au compte 2313 en section d'investissement à hauteur de 18 875,03 €,
- Une recette à inscrire au compte 722 pour 18 875,03 €,
- Une modification du virement entre sections afin équilibrer l'opération.

Le tableau ci-dessous détaille les mouvements de crédits nécessaires pour procéder aux opérations correctives décrites ci-dessus, ainsi que la prise en compte des travaux en régie en tant que production immobilisée.

23008 Code INSEE	CC CREUSE GRAND SUD BUDGET PRINCIPAL	DM n°2 2025
---------------------	---	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

DECISION MODIFICATIVE 2 DU 11 DEC 2025

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6078 : Achats de marchandises - Autres marchandises	0.00 €	24 176.40 €	0.00 €	0.00 €
D-617 : Etudes et recherches	0.00 €	20 373.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	44 549.40 €	0.00 €	0.00 €
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	21 705.37 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	21 705.37 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-722-020 : Production immobilisée - Immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	18 875.03 €
R-7811-731 : Reprises sur amort des immo incorporelles et corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 969.00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	22 844.03 €
Total FONCTIONNEMENT	21 705.37 €	44 549.40 €	0.00 €	22 844.03 €
INVESTISSEMENT				
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	21 705.37 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	21 705.37 €	0.00 €
D-2313-020 : Constructions (en cours)	0.00 €	18 875.03 €	0.00 €	0.00 €
D-28031-731 : Amort. frais d'études	0.00 €	3 969.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	22 844.03 €	0.00 €	0.00 €
D-2031 : Frais d'études	20 373.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	20 373.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2158 : Autres installations, matériel et outillage techniques	24 176.40 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	24 176.40 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-458101-731 : ETUDE TRANSFERT COMP EP ASSINISSEMENT	0.00 €	4 468.50 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 458101 : ETUDE TRANSFERT COMP EP ASSINISSEMENT	0.00 €	4 468.50 €	0.00 €	0.00 €
D-458102-731 : ETUDE TRANSFERT COMP EP ASSINISSEMENT	0.00 €	1 340.55 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 458102 : ETUDE TRANSFERT COMP EP ASSINISSEMENT	0.00 €	1 340.55 €	0.00 €	0.00 €
D-458103-731 : ETUDE TRANSFERT COMP EP ASSINISSEMENT	0.00 €	1 251.18 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 458103 : ETUDE TRANSFERT COMP EP ASSINISSEMENT	0.00 €	1 251.18 €	0.00 €	0.00 €
D-458104-731 : ETUDE TRANSFERT COMP EP ASSINISSEMENT	0.00 €	893.70 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 458104 : ETUDE TRANSFERT COMP EP ASSINISSEMENT	0.00 €	893.70 €	0.00 €	0.00 €
D-458105-731 : ETUDE TRANSFERT COMP EP ASSINISSEMENT	0.00 €	625.59 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 458105 : ETUDE TRANSFERT COMP EP ASSINISSEMENT	0.00 €	625.59 €	0.00 €	0.00 €
D-458106-731 : ETUDE TRANSFERT COMP EP ASSINISSEMENT	0.00 €	268.11 €	0.00 €	0.00 €

(1) y compris les restes à réaliser

Page 1 sur 2

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

70_DE-023-200044014-20251211-2025_89-BF

23008

Code INSEE

CC CREUSE GRAND SUD

BUDGET PRINCIPAL

DM n°2 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

DECISION MODIFICATIVE 2 DU 11 DEC 2025

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
TOTAL D 458106 : ETUDE TRANSFERT COMP EP ASSINISSEMENT	0.00 €	268.11 €	0.00 €	0.00 €
D-458107-731 : ETUDE TRANSFERT COMP EP ASSINISSEMENT	0.00 €	89.37 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 458107 : ETUDE TRANSFERT COMP EP ASSINISSEMENT	0.00 €	89.37 €	0.00 €	0.00 €
R-458201-731 : ETUDE TRANSFERT COMP EP ASSINISSEMENT	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 468.50 €
TOTAL R 458201 : ETUDE TRANSFERT COMP EP ASSINISSEMENT	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 468.50 €
R-458202-731 : ETUDE TRANSFERT COMP EP ASSINISSEMENT	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 340.55 €
TOTAL R 458202 : ETUDE TRANSFERT COMP EP ASSINISSEMENT	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 340.55 €
R-458203-731 : ETUDE TRANSFERT COMP EP ASSINISSEMENT	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 251.18 €
TOTAL R 458203 : ETUDE TRANSFERT COMP EP ASSINISSEMENT	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 251.18 €
R-458204-731 : ETUDE TRANSFERT COMP EP ASSINISSEMENT	0.00 €	0.00 €	0.00 €	893.70 €
TOTAL R 458204 : ETUDE TRANSFERT COMP EP ASSINISSEMENT	0.00 €	0.00 €	0.00 €	893.70 €
R-458205-731 : ETUDE TRANSFERT COMP EP ASSINISSEMENT	0.00 €	0.00 €	0.00 €	625.59 €
TOTAL R 458205 : ETUDE TRANSFERT COMP EP ASSINISSEMENT	0.00 €	0.00 €	0.00 €	625.59 €
R-458206-731 : ETUDE TRANSFERT COMP EP ASSINISSEMENT	0.00 €	0.00 €	0.00 €	268.11 €
TOTAL R 458206 : ETUDE TRANSFERT COMP EP ASSINISSEMENT	0.00 €	0.00 €	0.00 €	268.11 €
R-458207-731 : ETUDE TRANSFERT COMP EP ASSINISSEMENT	0.00 €	0.00 €	0.00 €	89.37 €
TOTAL R 458207 : ETUDE TRANSFERT COMP EP ASSINISSEMENT	0.00 €	0.00 €	0.00 €	89.37 €
Total INVESTISSEMENT	44 549.40 €	31 781.03 €	21 705.37 €	8 937.00 €
Total Général	10 075.66 €		10 075.66 €	

(1) y compris les restes à réaliser

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 39
Adopté à l'unanimité

Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** le projet de DM2 du budget principal tel que proposé ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré le 11 décembre 2025 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le
PUBLIEE le

Valérie BERTIN,

